



# La démocratie sanitaire suisse au service de la santé des personnes et de la population

Pr JACQUES CORNUZ et Pre STÉFANIE MONOD

Rev Med Suisse 2022; 18: 2087-8 | DOI : 10.53738/REVMED.2022.18.803.2087

Articles publiés sous la direction de

## JACQUES CORNUZ

Centre universitaire de médecine générale et santé publique Unisanté, Lausanne

## STÉFANIE MONOD

Département épidémiologie et système de santé Centre universitaire de médecine générale et santé publique Unisanté, Lausanne

Dans de nombreux pays occidentaux, la thématique de la démocratie sanitaire est devenue un sujet public et l'on s'en réjouit. La France a par exemple formalisé cette démarche il y a une vingtaine d'années (loi de 2002) et essaie, depuis lors, et avec plus ou moins de succès, de la décliner via les Agences régionales de santé, les ARS. Au Québec, elle a fait l'objet d'intéressantes discussions dans les médias et les réseaux sociaux durant la récente pandémie. Qu'en est-il en Suisse?

Définie essentiellement comme une démarche qui vise à associer l'ensemble des acteurs sociétaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de santé, la démocratie sanitaire signifie la participation citoyenne aux décisions politiques. Notre système de démocratie directe est un terreau favorable, voire fertile, pour donner aux citoyens et citoyennes la possibilité de décider ou avaliser certaines politiques dans le domaine médico-sanitaire. Connaissez-vous en effet beaucoup de pays dans lesquels la population a été appelée à confirmer par deux fois en 2021 (juin et novembre) les principales décisions de politique sanitaire prises durant la pandémie de coronavirus? À notre connaissance, la Suisse a été le seul pays à avoir pratiqué un tel processus démocratique, par ailleurs avec des taux de participation élevés, atteignant 65% pour le deuxième scrutin, le plus élevé depuis 40 ans!

En février de cette année 2022, c'était l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative pour l'interdiction de la publicité du tabac visant les jeunes (57% de oui, taux de participation

51%) lancée par les milieux de la prévention et de la santé. Ce levier que représente l'initiative constitutionnelle a ainsi permis de prendre une mesure cruciale pour protéger la santé des jeunes (et des moins jeunes!) par une intervention qui va permettre de diminuer la

première cause de mortalité et de morbidité évitable de notre pays! Tout récemment, début octobre, c'est une autre initiative citoyenne qui a permis de mettre à l'agenda politique une thématique de santé publique. Le parlement, sous pression de l'initiative dite pour les glaciers, a en effet décidé de légiférer afin de limiter les émissions des gaz à effet de serre, intervention

indispensable pour protéger, non seulement les Alpes et leurs glaciers, mais également la santé des habitants et habitantes de ce pays.

Ces exercices de démocratie sanitaire helvétique s'inscrivent dans une certaine dynamique historique. Durant ces quinze dernières années, pas moins d'une quinzaine d'objets (initiative ou référendum) ont en effet été soumis en votation populaire, allant des réseaux de soins à la caisse maladie unique, en passant par les soins de première ligne et les stupéfiants. La Suisse est l'un des rares États (avec, notamment, certains États américains tels que la Californie et le Massachusetts) à pratiquer ainsi, avec une telle régularité, cet exercice de participation citoyenne.

Mais ces exemples illustrent-ils essentiellement une vivacité démocratique, signe d'innovation en santé publique, ou sont-ils également le reflet d'un pouvoir souverain qui s'exerce pour signifier au parlement fédéral le besoin

**CES EXERCICES DE DÉMOCRATIE SANITAIRE HELVÉTIQUE S'INSCRIVENT DANS UNE CERTAINE DYNAMIQUE HISTORIQUE**

d'avancer sur certains dossiers? On peut se poser la question, notamment dans le domaine du système de soins régulé par la LAMal. La dernière initiative «pour des soins infirmiers forts» en 2021, celle de la «médecine de famille» en 2014 ou encore celle des «médecines complémentaires» en 2009 sont à comprendre aussi comme une réaction contre le blocage de certains dossiers au parlement. Elles poussent les initiants à solliciter des réformes en mobilisant le peuple. Ce processus démocratique est donc une plus-value pour notre système de santé, même si la mise en œuvre de telles initiatives se révèle parfois un casse-tête législatif!

D'autres enseignements peuvent être tirés de ces exercices démocratiques. Ainsi, en soutenant les deux référendums sur la loi Covid, les citoyens et citoyennes suisses ont approuvé le dispositif et les décisions des autorités fédérales, notamment concernant les indemnités et la protection de la vie économique ou le certificat sanitaire. Pour toutes celles et ceux qui s'étaient impliqués dans la gestion de la crise, ces deux votations ont été un véritable soulagement. Les «Neinsager», complotistes et autres tenants du «moins d'État» n'ont pas réussi à saper

notre travail et notre engagement empreint de solidarité communautaire et de responsabilité professionnelle.

Plus généralement, et en particulier pour l'initiative en faveur de l'interdiction de la publicité du tabac, ces exercices de démocratie sanitaire soulignent l'importance de notre engagement dans le débat public, dans une dialectique souvent féconde, faite d'échange de points de vue, pour trouver le consensus démocratique. Les interventions des professionnels de santé, basées sur l'expérience du terrain et des éléments scientifiques et factuels sur les déterminants de la santé, contribuent ainsi au débat indispensable pour l'exercice de cette démocratie sanitaire directe que beaucoup d'étrangers nous envient. Le corps médical doit en particulier continuer à ne pas rester dans sa tour d'ivoire, à écouter les patients et promouvoir la qualité de l'information médicale et en santé publique. Et continuer à s'engager dans la communauté et dans le débat d'idées afin de contribuer à la vigueur de cette démocratie sanitaire!

**CES EXERCICES  
DE DÉMOCRATIE  
SANITAIRE  
SOULIGNENT  
L'IMPORTANCE DE  
NOTRE ENGA-  
GEMENT DANS LE  
DÉBAT PUBLIC**